

# COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 23 JANVIER 2025

Le 23 janvier 2025, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, le décret du 13 septembre 2022 et le décret du 7 novembre 2024 portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

Vu les décrets du 7 et du 27 novembre 2024, portant nomination de deux membres du collège.

## A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décisions n° 2025-001 à 2025-016 relatives aux plans d'actions de prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs des opérateurs agréés de jeu en ligne pour l'année 2025 \(16 décisions\).](#)
- ✓ [Décision n°2025-017 du 23 janvier 2025 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Thor's Destiny » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2025-018 du 23 janvier 2025 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Tour de France » ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-019 du 23 janvier 2025 relative à l'exploitation en point de vente et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Cash Pocket » ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-020 du 23 janvier 2025 relative à l'exploitation en point de vente et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Cash édition limitée » ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-021 du 23 janvier 2025 relative à l'exploitation en point de vente et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Keno » ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-022 du 23 janvier 2025 portant modification de la liste support de paris autorisés ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-023 du 23 janvier 2025 portant renouvellement de la délégation de pouvoir sur les avoirs mis en réserve ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-024 du 23 janvier 2025 portant délivrance d'un agrément paris sportifs en ligne à la société OBGF ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-025 du 23 janvier 2025 portant délivrance d'un agrément paris hippiques en ligne à la société OBGF ;](#)
- ✓ [Décision n°2025-026 du 23 janvier 2025 portant délivrance d'un agrément poker en ligne à la société OBGF ;](#)
- ✓ [Décision n° 2025-027 du 23 janvier 2025 portant délivrance à la société FDJ Online Betting and Gaming France \(OBGF\) de l'autorisation relative au partage des liquidités de poker prévue au II de l'article 14 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010.](#)

**A adopté les avis suivants : (non publiés)**

- ✓ Avis n°2025-001 du 23 janvier portant modification du calendrier hippique (1<sup>ère</sup> saisine modificative sur le calendrier PH 2025) ;
- ✓ Avis n°2025-002 du 23 janvier portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société Pampelonne organisation relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur l'open 13 Provence 2025 ;
- ✓ Avis n°2025-003 du 23 janvier portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société Pampelonne organisation relatif à l'organisation de paris en ligne sur l'open 13 Provence 2025 ;
- ✓ Avis n° 2025-004 du 23 janvier 2025 de la société TV Sport Events relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution pour l'open Occitanie 2025 (tournoi de tennis) ;
- ✓ Avis n°2025-005 du 23 janvier 2025 de la société TV Sport Events relatif à l'organisation de paris en ligne pour l'open Occitanie 2025 (tournoi de tennis).

*Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 29 janvier 2025*